

REGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'adhésion à l'Association Gymnastique Volontaire de Cogolin implique l'approbation des statuts de l'association et de son règlement intérieur.
2. L'adhésion à l'association GV n'est effective qu'après **retour du dossier complet** comprenant :
 - ✓ **La cotisation annuelle à l'association (licence et assurance à la FFEPGV**
 - ✓ **Le certificat médical (pour toute nouvelle inscription, les anciens valables 3 ans)**
 - ✓ **le questionnaire de santé pour un renouvellement.**
 - ✓ **La note d'information sur les mesures COVID signée**
 - ✓ **Photocopie du pass sanitaire**
3. Les informations concernant la vie de l'association sont données soit oralement en fin de séances, soit par envoi d'un courrier ou d'un mail, soit par affichage dans les halls du gym B et du COSEC.
4. Les activités ne sont ouvertes qu'aux personnes qui sont à jour de leur cotisation.
5. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'accidenté(e) sera conduit(e) si nécessaire en milieu hospitalier.
6. L'acceptation des licenciés aux séances ne se fera que si la personne est en tenue de sport et arrive à l'heure aux séances.
7. Aucune séance pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
8. Pas de remboursement en cas d'absence ou de départ.

A CHAQUE SEANCE, PRESENTATION DU PASS SANITAIRE VALIDE

Cotisation : 100€ (dont 25.80€ de licence et assurance)
payable en 2 chèques de 50 € (encaissé à l'inscription et fin novembre)
ou par virement IBAN FR76 1910 6000 1843 6180 3840 976
AGRIFRPP891.
Chèque à l'ordre de « AGV Cogolin ».
Tarif couple 180 €.

Contact : agvcogolin@hotmail.fr

INSCRIPTION 2021-2022

(Ecrire très lisiblement en lettres majuscules)

NOM : **PRENOM** :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....
.....
.....
.....

TEL :

ADRESSE MAIL :

.....
....

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....
.....
.....

Conformément au RGPD (règlement général de la protection des données), nous vous informons que vos données personnelles sont utilisées uniquement dans le cadre de notre association, elles ne sont pas exploitées à des fins commerciales et sont strictement confidentielles.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LE DOSSIER DOIT ETRE REMIS COMPLET POUR ETABLIR UNE LICENCE A UN MEMBRE DU BUREAU